



Bromont, le 19 avril 2022

Procès-verbal de la réunion du comité de démolition, tenue le 19 avril 2022 à laquelle sont présents les membres du comité suivant :

Monsieur Louis Villeneuve, maire
Madame Jocelyne Corbeil, conseillère
Madame Claire Maillot, conseillère

Madame Magali Simard-Legros, inspectrice municipale, assiste également à cette réunion.

1. Démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 78, chemin de Granby

ATTENDU QU'une demande de permis de démolition pour l'immeuble situé au 78, chemin de Granby a été reçue le 3 mars 2022 ;

ATTENDU QU'UN avis de démolition a été affiché le 7 avril 2022 sur l'immeuble visé par la demande, conformément au règlement relatif à la démolition ;

ATTENDU QU'aucune opposition écrite relativement à la délivrance du certificat de démolition n'a été reçue à la Ville dans les 10 jours suivant l'affichage de l'avis sur l'immeuble ;

ATTENDU QUE pour prendre sa décision, le comité doit tenir compte de la valeur architecturale ou patrimoniale du bâtiment à démolir tout en considérant le plan de réutilisation du sol ;

ATTENDU QUE le requérant souhaite construire une autre résidence unifamiliale isolée au même endroit ;

ATTENDU QUE le comité est favorable au plan de réutilisation du sol présenté ;

ATTENDU QUE la demande de permis de construction de la résidence projetée devra être approuvée par le conseil en vertu du règlement sur les PIIA ;

ATTENDU QUE le requérant devra fournir une garantie monétaire de l'exécution du programme de réutilisation du sol, en conformité à l'article 11 du règlement de démolition, s'il souhaite démolir la résidence avant l'émission du permis de construction de la résidence projetée.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

QUE le comité de démolition accepte la demande de certificat de démolition pour la résidence unifamiliale isolée située au 78, chemin de Granby.

Levée de la réunion.